

**ARRETE N° 2022-014 SDSU MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE de METROPOLE FLANDRES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté n° 2017-002 du 16 janvier 2017 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres,

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 28 février 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé,

Considérant qu'il est prévu l'entrée des parlementaires au sein des conseils territoriaux de santé en application de l'article L1434-10 du code la santé publique,

ARRETE

Présidence

Dr Martine LEFEBVRE est supprimée de la composition de cette instance et n'assure plus les fonctions de Présidente du Conseil Territorial de Santé Métropole-Flandres.

Article 1 – L'arrêté n° 2017-002 de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

A l'article 2 : collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé (1°)

au collège 1a1) représentant des personnes morales gestionnaires des établissements de santé :

Sophie DELMOTTE, titulaire, est supprimée de la composition de cette instance.

au collège 1h) représentant de l'ordre des médecins

Dr Martine LEFEBVRE, titulaire, est supprimée de la composition de cette instance.

A l'article 3 : collège des représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé (2°)

au collège 2a) représentants des associations agréées :

Anita FONTAINE, titulaire, est supprimée de la composition de cette instance.

A l'article 4 : collège des représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements (3°)

au collège 3b) représentant du Conseil départemental du Nord :

Marie-Hélène QUATREBOEUF, membre titulaire, en remplacement d'Annie LEYS.

Yannick CAREMELLE, suppléant de Marie-Hélène QUATREBOEUF, en remplacement de Catherine DEPELCHIN.

au collège 3c) Représentant des services départementaux de PMI :

Anne HUC, titulaire et Carinne LAVALLEE, suppléante, sont renouvelées sur leur siège respectif.

A l'article 5 : collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (4°)

au collège 4a) représentants de l'Etat dans le ou les départements du ressort du conseil :

Raphaëlle SALORD, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord, (DDETS), membre suppléante d'Audrey ANTSON, titulaire.

Article 2 – La composition consolidée du conseil territorial de santé de Métropole Flandres figure en annexe unique du présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de- France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 mars 2022

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,



Laurence CADO

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE METROPOLE FLANDRES

Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2022-014 SDSU du 03/03/2022

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Présidente : *Siège vacant (nouveau)*

Vice-Président : Franck SPICHT

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Laurent DELABY - Directeur général du GHICL de Lomme (FEHAP)	Cécile GOZE - Directrice générale Polyclinique de Grande-Synthe (FEHAP)
2	<i>Siège vacant (nouveau)</i> (FHF)	Valérie BENEAT MARLIER – Directrice EPSM Lille métropole, EPSM des Flandres (FHF)
3	François GUTH – Directeur HP La Louvière (FHP)	Christophe SADOINE, Directeur général de la Clinique de la Mitterie et de la Clinique de Villeneuve-d'Ascq (FHP)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Patrice SCHUMACKER - Président CME du Centre l'ESPOIR - Hellemmes (FEHAP)	Arnaud FOSSAERT - Président CME Clinique des 4 cantons – FSES (FEHAP)
5	<i>Siège vacant</i> (FHF)	<i>Siège vacant</i> (FHF)
6	Frédéric MESSIANT - Président CME Clinique de Lille Sud (FHP)	Jean-Marc CATESSON - Président CME Clinique du Pont Saint-Vaast à Douai (FHP)

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	<i>Siège vacant</i> (FEHAP)	Nellie PEPIN – Directrice Résidence Clos Saint-Jean à Roubaix (SYNERPA)
8	Séverine LABOUE – Directrice du Centre Hospitalier de Loos-Haubourdin (FHF)	Claudine GRAVER – Directrice EHPAD Résidence Les Aulnes (Hem) (FHF)
9	Gilles POURBAIX - Président Autisme 59-62 (URIOPSS)	Léa MORIZE – Directrice des activités du domicile - Association Béthanie (URIOPSS)
10	Franck SPICHT – Directeur du territoire Littoral - AFEJI de Dunkerque (AFEJI)	Marie-Andrée LECLERCQ - Directrice pôle APF Adultes 59 (APF France Handicap)
11	Yannick MORTAIN – Directeur général - Les papillons blancs de Dunkerque (NEXEM)	Mélanie MALVOISIN – Directrice multi sites fondation partage & vie(FEHAP)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Jean-Luc DEHAENE – Association de dépistages des cancers dans le Nord (ADCN)	Alfred LECLERCQ – Réseau Environnement Santé (RES)
13	<i>Siège vacant</i>	Anne LE GUERN – Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) La rose des Flandres
14	Rolande RIBEAUCOURT – Abej solidarité	Lila ABDELLI – Médecins du Monde

d) Représentants les professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) médecins - URPS Médecins Libéraux

15	Dr Bertrand DEMORY	<i>Siège vacant</i>
16	Dr Jean-Marc LEFEBVRE	Dr Dominique PEYRAT
17	Dr Bénédicte VERMOOTE	Dr Pierre GHEERAERT

d2) autres professionnels de santé

18	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>
19	Amélie DRYEPONDT - URPS masseurs- Kinésithérapeutes	Christophe HACOT – URPS Biologistes
20	Régis DUCATEZ - URPS Infirmiers	Valérie DEMARECAUX - URPS Pédicures-podologues

e) Représentant des internes en médecine

21	Pierre-Alexandre VANDEWALLE	<i>Siège vacant</i>
----	-----------------------------	---------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Julien FROMENT GODIN (Mutualité française Hauts-de-France)	<i>Siège vacant</i>
23	Brigitte LEONARD (G2RS)	Laëtitia BUSEYNE (G2RS)
24	Dr Marie-Jeanne MARTIN (FEMAS HDF)	Dr Laurent VERNIEST (FEMAS HDF)

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Pierre HAGNERE (FNEHAD)	Jean-Philippe WILLEM (FNEHAD)
----	-------------------------	-------------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Dr Olivier VERRIEST - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM)
----	-------------------------------	---

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Représentants des associations agréées

29	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Jean-Pierre STROBBE – Les feux follets
30	Robert HOUZE – France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France	Elisabeth DECOTTIGNIES-BAUDRY – UFC Que Choisir Hauts-de-France
31	Jean-Louis DELHAYE – UNAFAM	Gilbert THIEFFRY - UNAFAM
32	Douceline HELLE - UDAF du Nord	René FOYER - UDAF du Nord
33	Lahanissah ABED-MADI – APF France Handicap	Christine FERNANDEZ - APF France Handicap

34	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – FNAR	Bernard DA LAGE – FNAR
----	-----------------------------------	------------------------

b) Représentants des associations de PH ou de retraités et PA

35	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA	Edmond CARREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - PA
36	René HUTTIN - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA	Françoise LEFEBVRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA
37	François BERNARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PH	Christophe CARON - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PH
38	Luc BAELDE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - PH	<i>Siège vacant</i>

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

a) Représentant du Conseil régional

39	Mady DORCHIES-BRILLON - Conseil Régional Hauts-de-France	Edith VARET - Conseil Régional Hauts-de-France
----	--	--

b) Représentant du Conseil départemental

40	Marie-Hélène QUATREBOEUF - Conseil départemental du Nord (<i>nouveau</i>)	Yannick CAREMELLE - Conseil départemental du Nord (<i>nouveau</i>)
----	---	--

c) Représentant des services départementaux de PMI

41	Anne HUC - services PMI - Conseil départemental du Nord	Carinne LAVALLEE - services PMI - Conseil départemental du Nord
----	---	---

d) Représentant des communautés

42	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
43	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

e) Représentant des communes

44	Francine HAMEAU, adjointe au maire de Loos	Christian MATHON, Maire de Capinghem
45	Marie LERMYTTE, Maire de Brouckerque	Pierre GRANDGENEVRE, Ajoint au Maire de Bailleul

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentants de l'Etat dans le ou les départements du ressort du conseil

46	Audrey ANTSON – Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord, (DDETS) (<i>nouveau</i>)	Raphaëlle SALORD, Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord, (DDETS) (<i>nouveau</i>)
----	---	---

b) Représentants des organismes de sécurité sociale situés dans le ressort du Conseil

47	Patrice CARRE - CPAM des Flandres	<i>Siège vacant</i>
48	Patrick BAILLEAU – CAF du Nord	Louis-Marie HARDY – CARSAT

Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	<i>Siège vacant</i>	<i>Pas de suppléance</i>
50	Dr Christian MÜLLER	<i>Pas de suppléance</i>

Membres invités / Parlementaires :

Les députés des 13 circonscriptions du territoire de Métropole-Flandres et les sénateurs du département du Nord.